



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE
DU CONSEIL GENERAL

DU 3 MAI 2021 – DE 19H30 A 20H40

A la Salle CO2 à La Tour-de-Trême

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Marie-Claire PASQUIER (PLR), Présidente Doyenne d'âge (point 1)
Emmanuelle FAVRE GENDE, Présidente (dès le point 2)
Camille LAVALETTE, Vice-Présidente (dès le point 2)

Bureau

provisoire (point 1)

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (PDC-Le Centre)
Christophe GRANDJEAN (Les Vert·e·s)
Alain PASCHE (UDC)
Cyrille PURRO (PS)

élu (dès le point 2)

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Frédéric HANK (PDC-Le Centre)
Grégoire KUBSKI (PS)
Amandine MORAND (Les Vert·e·s)
Inès ROQUE (UDC)

Présents

Hervé AUBERT (PLR) – Yves BOSSON (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Serge CASTELLA (PS) – Isabelle COLLIARD (PS) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Emilie FRAGNIERE (PDC-Le Centre) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (PDC-Le Centre) – Nicolas GEINOZ (PS) – Yvan GIRARD (PLR) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Léo JACQUAT (Les Vert·e·s) – Erwan KERAVEC (PS) – Frédéric METTRAUX (PLR) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Catherine OBERSON (PLR) – Baptiste PASQUIER (PDC-Le Centre) – Maxime PASQUIER (PDC-Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC-Le Centre) – Maxime PITTET (PVL) – Lucile POCHON (PS) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Brice REPOND (PVL) – Jacques RIME (UDC) – Sébastien RIME (UDC) – Constantin RUFFIEUX (PDC-Le Centre) – Hervé RUFFIEUX (PRL) – Julie SALLIN (Les Vert·e·s) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Elodie SURCHAT (PS) – Estelle ZERMATTEN (PLR)

Excusés

Sébastien BOSSEL (UDC)

Total

49 membres sont présents, 1 est excusé. La majorité absolue est de 25.

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Eric GOBET – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Jérôme TORNARE – Kirthana WICKRAMASINGAM – Nicolas WYSSMUELLER

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Cynthia BAPST

Huissier

François NOTH, Police communale

TABLE DES MATIERES

Ouverture de séance	3
Ordre du jour	6
1.1. Formation du Bureau provisoire	7
1.2. Election à la présidence du Conseil général pour la période de mai 2021 à mai 2022.....	7
1.3. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période de mai 2021 à mai 2022.....	9
1.4. Election de cinq scrutateurs/trices pour la législature	10
1.5. Election de cinq scrutateurs/trices suppléant/e/s pour la législature.....	11
2. Election des membres de la Commission financière	15
3. Election des membres de la Commission d'aménagement.....	17
4. Election des membres de la Commission communale des naturalisations	19
5. Election des membres de la Commission jeunesse et famille.....	21
6. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 300'000.00, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement des finances le 1 ^{er} janvier 2022	23
7. Divers du Conseil général.....	24
A. Propositions.....	24
B. Postulats	24
C. Résolutions	24
D. Questions	24
E. Remarques – commentaires	25
8. Divers du Conseil communal.....	25
Clôture de séance.....	25

Ouverture de séance

La Doyenne d'âge, **Madame Marie-Claire Pasquier**, ouvre la séance par son discours inaugural :

*« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration communale,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens présents à la tribune,*

Bonsoir à tous et bienvenue !

L'honneur m'est donné, grâce à mon bel âge, d'ouvrir cette première assemblée constitutive de la législature 2021-2026 et de la présider pour quelques instants.

Je présente en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

J'adresse mes félicitations à toutes les Conseillères et tous les Conseillers généraux qui ont été élus et qui représentent la population.

En tant que doyenne, j'adresse des félicitations particulières à Monsieur Brian Hofer, benjamin de notre Conseil général.

Un nouvel épisode politique s'ouvre devant moi et, pour la 4^{ème} fois, je me présente au Conseil général. Toute jeune, j'ai appris le partage des tâches et le plaisir de m'engager. Depuis près de 45 ans, je suis au service de la population dans la crèche des Lutins que j'ai créée. Actuellement j'y suis encore à 50%, pour faire le relais avec la future directrice et le comité de l'association.

Je revendique le fait d'être catholique et membre du PLR qui pour moi sont tout à fait compatibles avec mon rôle social.

C'est avec joie, courage et curiosité que je m'engage au service de la population bulloise, et c'est avec vous que je veux partager cette expérience et cette responsabilité. Nous avons été élus pour mener au mieux notre mission : être à l'écoute de nos citoyens et être efficaces dans les commissions.

Nous devons donner à notre Conseil communal le soutien et les moyens d'accomplir et de gérer notre patrimoine et le bonheur de notre population.

Le 24 avril 2021, nous avons été assermentés. Alors, pour que ce ne soit pas de vains mots, soyons forts ensemble ; le travail nous attend.

Avant de conclure, je vous demande, chers collègues du Conseil général, d'être concis dans vos interventions et respectueux du temps de parole, qui ne devrait pas dépasser 3 minutes.

Je remercie Madame Nicole Jacqueroūd, secrétaire du Conseil général ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'administration communale, pour le travail qu'ils effectuent en faveur de notre institution.

Mes remerciements s'adressent également aux représentants de la presse.

Je vous remercie de votre écoute et je vous souhaite une bonne séance de constitution à tous.

Je vous communique maintenant quelques informations générales.

Le 7 mars dernier, Mesdames, Chantal Pythoud, Marie-France Roth Pasquier et Kirthana Wickramasingam ainsi que Messieurs Eric Gobet, Jacques Morand, Nicolas Pasquier, David Seydoux, Jérôme Tornare et Nicolas Wyssmueller, candidates et candidats au Conseil général, ont préalablement été élus au Conseil communal, ce qui entraîne de fait l'annulation de leur élection au Conseil général, conformément à l'article 3 alinéa 2 du règlement du Conseil général. En conséquence, les premiers des viennent-ensuite sur les listes des partis concernés ont été proclamés élus par le Bureau électoral, à savoir : Mesdames et Messieurs Jonas Brunetti, Nicolas Geinoz, Christophe Grandjean, Brian Hofer, Frédéric Mettraux, Catherine Oberson, Baptiste Pasquier, Lucile Pochon et Sébastien Rime.

Monsieur Sébastien Lauper, proclamé élu PS au Conseil général le 7 mars 2021, a adressé sa démission au Conseil communal. Selon l'article 77 de la loi sur l'exercice des droits politiques, Monsieur Cyrille Pürro, premier des viennent-ensuite de la liste concernée a été proclamé élu par le Conseil communal en date du 16 mars 2021.

Les 50 membres du Conseil général sont issus des partis politiques suivants : 15 du PLR, 13 du PS, 8 du PDC-Le Centre, 6 des Vert·e·s, 5 de l'UDC et 3 du PVL. Après discussions entre eux et conformément à l'article 24 du règlement du Conseil général, les partis ont constitué les 5 groupes officiels suivants :

- | | |
|-----------------|------------|
| - PLR | 15 membres |
| - PS | 13 membres |
| - Le Centre/PVL | 11 membres |
| - Les Vert·e·s | 6 membres |
| - UDC | 5 membres |

Selon l'ordonnance du 10 novembre 2020 relative aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus et le message conjoint de la DIAF, de l'ACF de la Conférence des préfets, en concertation avec l'OCC, un plan de mesures de protection a été soumis à la Préfecture qui l'a validé en date du 19 novembre dernier. A ce jour, les directives cantonales sont identiques, le plan est donc toujours valable. Il répond à l'exigence double du respect de la distance sociale et du port du masque :

- Nous nous réunissons dans cette salle CO2 afin de respecter la distance minimale de 1,50 mètre.*
- Le port du masque est obligatoire en permanence, sauf pour les intervenants lorsqu'ils s'expriment.*
- Pour des raisons d'hygiène, nous supprimons l'usage de cartes de vote – les personnes exprimeront leur vote en se levant – et utilisons un minimum de micros, d'où la décision de désigner un orateur par groupe politique pour cette séance de constitution.*

Les rapporteurs suivants sont équipés de micros afin de transmettre les interventions des membres de leur groupe respectif :

- **Monsieur Malik Seydoux (PLR)**
- **Madame Carole Fritschi (PS)**
- **Monsieur Baptiste Pasquier (Le Centre/PVL)**
- **Madame Anne Niquille Charrière (Les Vert·e·s)**
- **Monsieur Jacques Rime (UDC)**

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 21 avril 2021, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes.

Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à leur lecture complète, sauf demande formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- *pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au Secrétaire en début de séance ;*
- *pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

La Préfecture nous a informés ce soir à 17h00 que Monsieur Sébastien Bossel ne s'est pas présenté à la séance d'assermentation le 24 avril ni à celle de remplacement de ce matin. A l'issue de chaque élection générale, de même que lors de chacune des élections complémentaires qui suit, aucun élu ne saurait siéger à ce titre sans avoir été préalablement assermenté par le Préfet, conformément à l'art. 29a de la loi sur les communes. Dès lors, Monsieur Bossel ne peut pas être présent et s'est excusé.

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroud qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

49 membres sont présents

1 membre est excusé

majorité : 25

Madame Marie-Claire Pasquier, Doyenne d'âge, constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame Marie-Claire Pasquier, Doyenne d'âge, précise que, selon convocation publiée le 23 avril 2021 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 12 avril 2021 entre la Doyenne d'âge, les représentants des partis et une délégation du Conseil communal. L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, elle considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Constitution du Bureau, présidée par la Doyenne d'âge, Mme Marie-Claire Pasquier
 - 1.1. Formation du Bureau provisoire comprenant la Doyenne d'âge et quatre scrutateurs/trices qu'elle désigne
 - 1.2. Election à la présidence du Conseil général pour la période de mai 2021 à mai 2022
 - 1.3. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période de mai 2021 à mai 2022
 - 1.4. Election de cinq scrutateurs/trices pour la législature
 - 1.5. Election de cinq scrutateurs/trices suppléant-e-s pour la législature
2. Election des membres de la Commission financière
3. Election des membres de la Commission d'aménagement
4. Election des membres de la Commission communale des naturalisations
5. Election des membres de la Commission jeunesse et famille
6. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 300'000.00, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement des finances le 1^{er} janvier 2022
7. Divers
8. Divers du Conseil communal

Madame Marie-Claire Pasquier, Doyenne d'âge, demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote :

➤ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1.1. Formation du Bureau provisoire

Conformément à l'article 30 de la loi sur les communes (LCo), **Madame Marie-Claire Pasquier**, Doyenne d'âge, procède à la nomination de 4 scrutateurs pour la première partie de cette séance. Elle désigne les personnes suivantes comme membres du Bureau provisoire, à savoir

- Madame Thérèse Anatrà-Luchinger (Le Centre/PVL)
- Monsieur Christophe Grandjean (Les Vert·e·s)
- Monsieur Alain Pasche (UDC)
- Monsieur Cyrille Pürro (PS)

et les prie de venir prendre place aux tables du Bureau.

Ces scrutateurs vont, conformément à la loi, fonctionner pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général pour la première année ainsi que pour l'élection des 5 scrutateurs et 5 scrutateurs suppléants pour la durée de la législature.

Avant de poursuivre, **Madame Marie-Claire Pasquier**, Doyenne d'âge, communique l'information suivante qui concerne toutes les élections à l'ordre du jour de la présente séance.

Selon l'article 16 alinéa 1 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Toutefois, l'alinéa 3 permet d'éviter le scrutin de liste si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir ; dans ce cas tous les candidats sont élus tacitement à moins que le scrutin de liste ne soit demandé par le cinquième des membres présents.

Cette manière de procéder simplifie grandement le déroulement des opérations étant donné que les partis politiques se sont mis d'accord, préalablement à la désignation de leurs candidats, sur la répartition des sièges entre les groupes.

1.2. Election à la présidence du Conseil général pour la période de mai 2021 à mai 2022

Madame Marie-Claire Pasquier, Doyenne d'âge, passe ensuite à l'élection à la présidence du Conseil général pour la première année. Elle informe que les chefs de groupes se sont concertés en ce qui concerne le tournus des présidences durant la législature 2021 – 2026, à savoir :

2021 - 2022 : groupe PLR
2022 - 2023 : groupe Les Vert·e·s
2023 - 2024 : groupe Le Centre/PVL
2024 - 2025 : groupe PLR
2025 - 2026 : groupe PS

Chaque année, la vice-présidence revient au groupe qui assume la présidence l'année suivante. En 2025-2026, la vice-présidence reviendra au groupe Le Centre/PVL.

Concernant la candidature à la présidence durant les 12 prochains mois, soit jusqu'en mai 2022, **Madame Marie-Claire Pasquier**, Doyenne d'âge, passe la parole à Monsieur Malik Seydoux chef du groupe PLR, pour la présentation de sa candidate.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Malik Seydoux** intervient en ces termes :

« Madame la Doyenne d'âge, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chers collègues,

C'est avec énormément de plaisir que je vous présente Emmanuelle Favre Gende comme candidate à la présidence du Conseil général pour débiter cette nouvelle législature.

Emmanuelle a rejoint le Conseil général en 2016, à la suite d'une magnifique élection lors de sa première campagne. Elle s'y est directement investie en participant activement à la Commission culturelle ainsi qu'à la Commission jeunesse et famille.

Après son baccalauréat, elle a suivi sa formation à l'Ecole normale de Fribourg. Enseignante, ainsi que formatrice de terrain depuis plus de 20 ans pour les enseignants, elle s'épanouit au contact des enfants de notre commune.

Emmanuelle a toujours été active dans notre commune, soit comme membre de la FSG Bulle, des scouts bullois et du ski-club Alpina, puis en tant que chanteuse puis présidente du chœur paroissial de la Tour-de-Trême.

Elle est très attachée à Bulle et sa région et est vraiment motivée à poursuivre son engagement afin de rendre notre commune toujours plus plaisante, accueillante et vivante.

Lors de ses temps libres, Emmanuelle pratique le Pilates et la marche en montagne. Elle apprécie les voyages, l'architecture, la lecture et la musique classique. Epicurienne, Emmanuelle apprécie recevoir et cuisiner de bons produits pour ses convives ... on se réjouit déjà !

C'est avec enthousiasme que nous vous invitons à soutenir la candidature d'Emmanuelle Favre Gende pour la présidence du Conseil général et nous espérons que vous lui réserverez un accueil chaleureux.

Merci. »

Madame Marie-Claire Pasquier remercie Monsieur Seydoux et demande s'il y a une autre candidature ou si le scrutin de liste est demandé.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Madame Emmanuelle Favre Gende élue Présidente
pour la première année de la législature 2021 – 2026.**

Madame Marie-Claire Pasquier, Doyenne d'âge, félicite Madame Favre Gende et lui souhaite beaucoup de satisfaction durant sa présidence. Elle la remercie de se mettre à la disposition du Législatif de la Ville pour présider les séances de l'année à venir et l'invite à la rejoindre sur scène.

[Applaudissements et remise d'un bouquet de fleurs.]

1.3. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période de mai 2021 à mai 2022

Pour l'élection à la vice-présidence durant la même période, **Madame Marie-Claire Pasquier**, Doyenne d'âge, passe la parole à Madame Anne Niquille Charrière, cheffe du groupe Les Vert·e·s, pour la présentation de sa candidate.

Au nom du groupe **Les Vert·e·s**, **Madame Anne Niquille Charrière** intervient en ces termes :

« Madame la Doyenne d'âge, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, cher·e·s collègues,

Au nom de notre groupe, j'ai le plaisir de vous présenter Madame Camille Lavalette comme candidate à la vice-présidence du Conseil général.

A sa naissance, le 7 septembre 1991, Camille fût la 7'000^{ème} habitante d'Épalinges, ce qui lui a valu la visite des autorités communales, agrémentée de quelques bonnes bouteilles pour ses parents. Arrivée à Bulle 3 ans plus tard, elle y a suivi toute sa scolarité, jusqu'à sa maturité fédérale. Elle a ensuite entamé des études de droit à l'Université de Fribourg qu'elle a terminées en Allemagne, à Freiburg. Camille a ensuite décidé de continuer son cursus à la Haute école pédagogique de Fribourg, renouant ainsi avec son aspiration première à devenir enseignante, ce qui devrait être le cas d'ici quelques mois.

Durant son temps libre, Camille aime courir sur les chemins de notre charmante forêt de Bouleyres, et ce, par tous les temps, de nuit comme de jour. En 2019, elle a pu accomplir un de ses rêves sportifs en parcourant le marathon de Venise. Elle apprécie aussi la danse classique qu'elle pratique depuis 10 ans.

Membre du comité des Verts de la Gruyère, Camille fait partie du Conseil général depuis 2016 et se réjouit de participer encore plus activement à la démocratie bulloise en assumant cette nouvelle fonction de Vice-Présidente. Sérieuse et engagée, nous espérons que, comme nous, vous lui accorderez votre confiance.

Merci de votre attention. »

Madame Marie-Claire Pasquier, Doyenne d'âge, remercie Madame Niquille Charrière et demande s'il y a une autre candidature ou si quelqu'un requiert le scrutin de liste.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Madame Camille Lavalette élue Vice-Présidente
pour la première année de la législature.**

[Applaudissements]

1.4. Election de cinq scrutateurs/trices pour la législature

Madame Marie-Claire Pasquier, Doyenne d'âge, informe l'assemblée que les partis politiques se sont également concertés en ce qui concerne le nombre de scrutateurs. Ils l'ont maintenu à 5, soit 1 pour chaque groupe. Pour information, cette proposition de 5 scrutateurs est conforme à l'art. 14 du règlement du Conseil général qui en prévoit au minimum un par groupe.

Elle énonce par ordre alphabétique les 5 candidatures annoncées par les groupes, conformément à l'article 9a du règlement d'exécution de la loi sur les communes :

1. Monsieur Nicolas Charrière (PLR)
2. Monsieur Frédéric Hank (Le Centre/PVL)
3. Monsieur Grégoire Kubski (PS)
4. Madame Amandine Morand (Les Vert·e·s)
5. Madame Inès Roque (UDC)

Madame Marie-Claire Pasquier demande si quelqu'un propose une autre candidature ou requiert le scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle proclame

**Nicolas Charrière, Frédéric Hank,
Grégoire Kubski, Amandine Morand et Inès Roque
élu-e-s scrutatrices et scrutateurs pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

1.5. Election de cinq scrutateurs/trices suppléant/e/s pour la législature

Madame Marie-Claire Pasquier, Doyenne d'âge, informe que pour l'élection des suppléants, les partis politiques proposent les personnes suivantes :

1. Monsieur Serge Castella (PS)
2. Monsieur Léo Jacquat (Les Vert·e·s)
3. Monsieur Alain Pasche (UDC)
4. Monsieur Brice Repond (Le Centre/PVL)
5. Madame Estelle Zermatten (PLR)

Elle demande si une autre candidature est annoncée ou si le scrutin de liste est demandé.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Serge Castella, Léo Jacquat, Alain Pasche, Brice Repond et Estelle Zermatten
élu-e-s scrutatrice suppléante et scrutateurs suppléants pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

Madame Marie-Claire Pasquier, Doyenne d'âge, déclare que cette première partie de la séance constitutive du Conseil général est arrivée à son terme. Elle remercie les scrutateurs du Bureau provisoire qui peuvent regagner leur place dans la salle. Pour la suite des débats, elle cède la place à Madame Emmanuelle Favre Gende, Présidente élue pour les 12 premiers mois de la législature. Elle prie la Vice-Présidente et les scrutateurs nouvellement élus de prendre place aux tables prévues pour les membres du Bureau du Conseil général.

[Applaudissements et remise d'un bouquet à la Présidente Doyenne d'âge]

Madame Emmanuelle Favre Gende, Présidente 2021, prend la parole :

*« Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et des services communaux,
Mesdames et Messieurs,*

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à Monsieur Grégoire Kubski, pour son année présidentielle et lui exprime toute ma gratitude pour l'important travail effectué.

Je remercie Madame Marie-Claire Pasquier pour la gestion de la première partie de cette assemblée, ainsi que Madame Nicole Jacquaroud et les membres du Bureau provisoire pour la préparation de cette séance.

Je joins à mes félicitations Mme Camille Lavalette à qui je souhaite plein succès dans sa fonction de Vice-Présidente du présent Conseil.

Bienvenue à vous, les nouveaux élus; j'espère que vous trouverez de la satisfaction dans l'exercice de votre fonction.

Ce soir, me voilà encore plus impressionnée que lors de ma première soirée de gymnastique, à l'âge de quatre ans, sur la scène de l'Hôtel de Ville de Bulle. Je tiens à vous remercier de la confiance témoignée en me nommant à ce poste de présidente du Conseil général. Je suis fière et honorée de devenir la première citoyenne de Bulle, moi qui suis née ici et qui y ai toujours résidé. Ma seule infidélité reste mon engagement à l'école de la Tour-de-Trême, commune pas encore fusionnée avec Bulle à l'époque. Mais cette infidélité s'est réparée avec le temps.

Nous représentons les citoyennes et citoyens bullois. Nous devons nous montrer dignes de la confiance que les électeurs nous ont accordée. Sachons, chers collègues, laisser parfois de côté nos valeurs partisans. Soyons inventifs pour avancer ensemble. Mon souhait est que les débats puissent se dérouler dans un esprit bienveillant et respectueux des idées partagées. Une collaboration constructive avec l'Exécutif est nécessaire ; elle sera garante du bon fonctionnement de nos institutions.

Une nouvelle législature commence. De grands projets prennent forme, d'autres vont voir le jour. Ils vont redessiner la ville et changer nos habitudes.

Lors de la dernière campagne, un point commun ressortait des différents programmes, celui de dynamiser le centre-ville. Je souhaite que durant cette période, nous puissions enfin amener du concret pour les habitants. Nous avons la chance d'avoir au cœur de la ville une multitude de commerces de bouche, de sympathiques restaurants et de jolies boutiques. Il s'agit maintenant de valoriser ce centre historique et aussi de le relier à la nouvelle gare.

Pour ce faire, n'oublions pas de considérer tous les citoyens, qu'ils se déplacent à pied, à vélo, en trottinette ou en voiture.

Une lueur d'espoir se dessine dans le milieu de la culture et du sport. Croisons les doigts pour que la pandémie nous laisse enfin tranquilles et que nous puissions à nouveau nous divertir et vivre sans trop de contraintes sanitaires. Notre ville nous offre tellement d'activités.

J'aimerais, comme le veut la tradition, vous inviter à un apéritif mais je devrai attendre des jours meilleurs pour le faire. Je vous promets que je ne vais pas oublier d'agender ce moment si important. L'année dernière vous en étiez déjà privés, Monsieur Kubski vous l'avait promis. Peut-être aurons-nous l'occasion de rattraper le retard en organisant un double apéritif, n'est-ce pas, Monsieur Kubski...

Je vous souhaite à tous une belle législature. Qu'elle soit pour vous à la hauteur de vos attentes.

[Applaudissements]

Comme prévu par le règlement du Conseil général, je passe maintenant la parole à Monsieur le Syndic. »

Au nom du **Conseil communal, Monsieur Jacques Morand, Syndic**, prononce son discours d'ouverture de législature.

*« Madame la Présidente du Conseil général, Madame la Vice-Présidente du Conseil général,
Madame la Doyenne d'âge du Conseil général, Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux,
Mesdames et Messieurs les citoyens présents à la tribune,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs membres de notre administration et des services communaux,
Chères et chers collègues,*

Merci Madame la Présidente de me donner la parole ainsi que pour vos aimables propos.

Au nom du Conseil communal, c'est à mon tour de vous saluer toutes et tous et de vous féliciter pour votre élection. Vous vous êtes mis à disposition des citoyennes et citoyens ainsi que de la collectivité pour apporter votre concours au développement du bien-être de notre ville, de notre région et de ces citoyens.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous êtes des élus et, dans cette enceinte, certains y sont depuis longtemps, pour ne pas dire très longtemps, et d'autres viennent d'arriver. Pendant la durée de votre mandat, vous êtes là pour apporter votre concours, vos connaissances, votre expérience, votre vision et ceci tout parti et toute sensibilité confondus.

Lors de la cérémonie d'assermentation des élus du 24 avril dernier, la Préfecture nous a informés qu'en Gruyère, près de 60% des personnes élues et en fonction en 2016 ne sont plus présentes aujourd'hui dans leur fonction politique, soit pour cause de déménagement ou de démission, soit elles ne se sont pas représentées ou plus cruellement n'ont pas été réélues.

Cette rotation est très importante, voire trop importante à mon goût, car une grande partie des connaissances se sont dissipées avec les élections. Toutefois, l'aspect positif est que cela laisse la place à de nouvelles idées.

Nos prédécesseurs nous ont construit et laissé une ville telle que vous la voyez aujourd'hui. Ils l'ont conçue en pleine conscience, avec les connaissances de l'époque, les lois, leurs idées et les finances à disposition.

Lors de la recherche de pistes ou d'idées, il faut toujours comprendre ce qui a présidé aux décisions d'hier et qui font que la situation est telle aujourd'hui. Vos prédécesseurs, nos prédécesseurs n'ont pas eu tout faux, bien au contraire. Ils ont généré une ville et réalisé de belles infrastructures qui font que Bulle est en haut du classement des villes de Suisse, lequel paraîtra tout prochainement dans les médias.

Mesdames et Messieurs, les mentalités évoluent, les demandes sont différentes, la société a de nouvelles aspirations avec des idées nouvelles et peut-être novatrices. Si nous désirons changer les choses, ceci ne doit pas passer par une révolution mais par une évolution, une modification dans la continuité d'un développement qui peut se concevoir différemment.

On en veut pour exemple la circulation au centre-ville, le mode de déplacement et la volonté de mettre l'espace public à disposition de la population, de façon à ce qu'elle s'en empare pour mieux vivre ensemble. Ceci n'est pas un changement fondamental de paradigme, mais une sensibilité autre et un

besoin différent du mode de vie actuel de notre société. On ne peut pas tout casser pour tout reconstruire. Il y a des impératifs, comme l'état des finances, l'écologie, le respect, le patrimoine, l'histoire, etc.

Par contre, nous devons chercher les pistes et planifier les objectifs que nous souhaitons mettre en place dans les prochaines années, pour en faire bénéficier les générations futures.

Pour atteindre ce but, l'atmosphère et les relations entre nos deux conseils doivent être cordiales et empreintes de respect, afin que ceux-ci soient complémentaires et évoluent ensemble dans la même direction.

Bon nombre de tâches vous attendent avec notre ville en perpétuelle croissance. Des voix s'élèvent parmi nos citoyennes et citoyens et nous font entendre que la ville grandit vite, trop vite, et que nous permettons trop de nouvelles constructions. C'est un fait, peut-être, mais cette réalité n'est pas directement entre vos mains ou entre nos mains. Toute personne ou entité possédant un terrain ou une habitation peut, en respectant le droit et les lois, démolir, construire ou reconstruire. Notre rôle est de l'accompagner, mais nous n'avons pas le pouvoir de le stopper.

Ce qui manque à Bulle aujourd'hui, ce n'est pas du terrain pour les logements, mais du terrain pour l'expansion de nos entreprises. Car sans entreprise, il n'y a pas de développement de places de travail et à quoi bon l'augmentation de la population d'une ville, si elle n'est pas accompagnée de places de travail. Bulle n'est pas une cité dortoir, bien au contraire, mais nous devons absolument éviter qu'elle en devienne une.

Aucun sujet ne doit être écarté de nos réflexions pour le bien-être de la population, et nous devons nous donner les moyens de repenser les acquis pour évoluer dans des thèmes comme la revalorisation des espaces publics, la valorisation des espaces verts, garantir la cohésion sociale, assurer la tranquillité et la sécurité dans les quartiers, pour n'en citer que quelques-uns.

La liste est longue, mais la confrontation des visions et des idées de nos deux conseils peut être salutaire et doit être un moteur pour s'ouvrir vers un monde meilleur.

Pour ce faire, nous devons communiquer, être à l'écoute les uns des autres, travailler ensemble tout en conservant les tâches et les prérogatives du Conseil général et du Conseil communal.

Donc du travail, beaucoup de travail nous attend et le Conseil communal, tout comme votre Conseil, est prêt et motivé pour se mettre au service de notre ville et de ses habitants pour les 5 ans à venir.

Mesdames et Messieurs, c'est sur ces propos et avec ces considérations que je vous remercie de votre aimable attention et je repasse la parole à votre Présidente ».

Au nom du Conseil général, **Madame la Présidente** remercie Monsieur le Syndic.

Elle poursuit avec les élections des membres des diverses commissions, en appliquant les mêmes règles que pour l'élection des membres du Bureau. Elle rappelle que les commissions s'organisent elles-mêmes.

2. Election des membres de la Commission financière

Concernant l'élection de la Commission financière, **Madame la Présidente** rappelle que le Conseil général doit nommer, en son sein, au minimum 3 membres, conformément à l'article 15 alinéa 1 du règlement du Conseil général.

Durant la précédente législature, la Commission était composée de 7 membres. Après concertation, les partis proposent de passer ce nombre à 9 pour la nouvelle législature.

Elle ouvre la discussion sur la composition de la Commission financière et passe la parole aux représentants des groupes dans l'ordre des forces politiques.

Monsieur Malik Seydoux pour le **groupe PLR** :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR propose les candidatures de Messieurs Yves Bosson, Philippe Dupasquier et Jérémie Brunschwig comme membres de la Commission financières. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux et passe la parole au groupe PS.

Madame Carole Fritschi pour le **groupe PS** :

« Merci Madame la Présidente.

Chères et chers collègues,

Le groupe PS propose Cyrille Pürro et moi-même comme membres de la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Madame Fritschi et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Monsieur Baptiste Pasquier pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Merci Madame la Présidente.

Notre groupe propose les candidatures de Monsieur Maxime Pasquier et moi-même pour siéger à la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Les Vert·e·s.

Madame Anne Niquille Charrière pour le **groupe Les Vert·e·s** :

« Merci Madame la Présidente.

Nous proposons Monsieur Christophe Grandjean comme membre de la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Madame Niquille Charrière et passe la parole au groupe UDC.

Monsieur Jacques Rime pour le **groupe UDC** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe UDC propose ma candidature comme membre de la Commission financière. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rime et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, le nombre de 9 membres pour la Commission financière.**

Les partis politiques ont annoncé les 9 candidatures suivantes :

1. Monsieur Yves Bosson (PLR)
2. Monsieur Jérémie Brunschwig (PLR)
3. Monsieur Philippe Dupasquier (PLR)
4. Madame Carole Fritschi (PS)
5. Monsieur Christophe Grandjean (Les Vert·e·s)
6. Monsieur Baptiste Pasquier (Le Centre/PVL)
7. Monsieur Maxime Pasquier (Le Centre/PVL)
8. Monsieur Cyrille Pürro (PS)
9. Monsieur Jacques Rime (UDC)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que

**Yves Bosson, Jérémie Brunschwig, Philippe Dupasquier, Carole Fritschi,
Christophe Grandjean, Baptiste Pasquier, Maxime Pasquier, Cyrille Pürro et Jacques Rime
sont proclamé-e-s élu-e-s membres de la Commission financière
pour la durée de la législature.**

Madame la Présidente invite les membres de la Commission financière à prendre note qu'ils seront prochainement convoqués à une entrevue avec la Commission administrative du Conseil communal, pour la remise des comptes en présence de la fiduciaire, le lundi 10 mai à 17.00 heures en visioconférence.

3. Election des membres de la Commission d'aménagement

Avant de passer à l'élection, **Madame la Présidente** rappelle la situation, annoncée en ouverture de séance, de Monsieur Sébastien Bossel, candidat du groupe UDC comme membre de la Commission d'aménagement. Elle propose de maintenir sa candidature, sous réserve de sa très prochaine assermentation. Personne ne s'y opposant, l'assemblée approuve à cette proposition.

L'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) prévoit que cette Commission soit composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par le Législatif. Il ressort du libellé de cet article que les personnes élues par le Conseil général ne doivent pas obligatoirement en être membres. Quant à l'article 15 alinéa 2 du règlement du Conseil général, il prévoit que celui-ci élise ses représentants qui seront au minimum 5. Durant la législature 2016–2021, la Commission d'aménagement était composée de 11 membres nommés par le Conseil général, les représentants du Conseil communal et des départements technique et urbanisme participaient aux séances avec voix consultative.

Les groupes, tenant compte de la nouvelle représentation des partis politiques au sein du Législatif, se sont mis d'accord et proposent de fixer à 10 le nombre des représentants du Conseil général au sein de la Commission d'aménagement.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur la composition de la Commission d'aménagement et passe la parole aux représentants des groupes dans l'ordre des forces politiques.

Monsieur Malik Seydoux pour le **groupe PLR** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PLR propose les candidatures de Messieurs Philippe Remy, Hervé Ruffieux et Malik Seydoux comme membres de la Commission d'aménagement. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux et passe la parole au groupe PS.

Madame Carole Fritschi pour le **groupe PS** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PS propose Mesdames Isabelle Colliard et Elodie Surchat ainsi que Monsieur Martin Rauber. »

Madame la Présidente remercie Madame Fritschi et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Monsieur Baptiste Pasquier pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Merci Madame la Présidente.

Notre groupe propose les candidatures de Messieurs Arthur Gremaud et Constantin Ruffieux. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Les Vert·e·s.

Madame Anne Niquille Charrière pour le **groupe Les Vert·e·s** :

« Merci Madame la Présidente.

Nous proposons Monsieur Léo Jacquat comme membre de la Commission d'aménagement. »

Madame la Présidente remercie Madame Niquille Charrière et passe la parole au groupe UDC.

Monsieur Jacques Rime pour le **groupe UDC** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe UDC propose Monsieur Sébastien Bossel et s'excuse pour le malentendu lié à son assermentation. Nous vous remercions d'accepter cette candidature. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rime et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, le nombre de 10 membres pour la Commission d'aménagement.**

Les partis politiques ont annoncé les 10 candidatures suivantes :

1. Monsieur Sébastien Bossel (UDC)
2. Madame Isabelle Colliard (PS)
3. Monsieur Arthur Gremaud (Le Centre/PVL)
4. Monsieur Léo Jacquat (Les Vert·e·s)
5. Monsieur Martin Rauber (PS)
6. Monsieur Philippe Remy (PLR)
7. Monsieur Constantin Ruffieux (Le Centre/PVL)
8. Monsieur Hervé Ruffieux (PLR)
9. Monsieur Malik Seydoux (PLR)
10. Madame Elodie Surchat (PS)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que

Sébastien Bossel, Isabelle Colliard, Arthur Gremaud, Léo Jacquat, Martin Rauber, Philippe Remy, Constantin Ruffieux, Hervé Ruffieux, Malik Seydoux et Elodie Surchat sont proclamé-e-s élue-e-s membres de la Commission d'aménagement pour la durée de la législature.

4. Election des membres de la Commission communale des naturalisations

Madame la Présidente relève que, selon l'article 43 alinéa 1 de la loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF), la Commission communale des naturalisations doit être composée de 5 à 11 membres, élus par l'assemblée communale ou le Conseil général et choisis parmi les citoyens et citoyennes actifs domiciliés dans la commune.

Durant la précédente législature, cette commission était formée de 7 membres : 3 membres du Conseil communal proposés par ce dernier, 3 membres du Conseil général et 1 membre libre proposés par le Législatif.

Lors de la réunion préparatoire, les groupes ont proposé 1 représentant par groupe, excepté Les Vert·e·s. Dans l'intervalle, le groupe Les Vert·e·s a revu sa position et propose également un représentant.

Pour cette législature, les groupes proposent donc de nommer 5 représentants et le Conseil communal propose de passer de 3 à 2 représentants, soit 7 personnes en tout.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur la composition de la Commission des naturalisations et passe la parole aux représentants des groupes dans l'ordre des forces politiques.

Monsieur Malik Seydoux pour le **groupe PLR** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PLR propose la candidature de Madame Marie-Claire Pasquier comme membre de la Commission communale des naturalisations. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux et passe la parole au groupe PS.

Madame Carole Fritschi pour le **groupe PS** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PS propose Monsieur André Schibler comme membre de la Commission communale des naturalisations. »

Madame la Présidente remercie Madame Fritschi et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Monsieur Baptiste Pasquier pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Merci Madame la Présidente.

Notre groupe propose la candidature de Madame Chantal Frossard. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Les Vert·e·s.

Madame Anne Niquille Charrière pour le **groupe Les Vert·e·s** :

« Merci Madame la Présidente.

Nous proposons Monsieur Joshua Cangiano, membre libre, comme candidat à la Commission communale des naturalisations. »

Madame la Présidente remercie Madame Niquille Charrière et passe la parole au groupe UDC.

Monsieur Jacques Rime pour le **groupe UDC** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe UDC propose Monsieur Alain Pasche en tant que membre de la Commission communale des naturalisations. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rime et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, le nombre de 7 membres pour la Commission des naturalisations.

Pour la Commission communales des naturalisations, le Conseil communal propose les 2 membres suivants de l'Exécutif :

1. Madame Chantal Pythoud, Conseillère communale (PS)
2. Madame Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale (Le Centre)

Les groupes politiques proposent les candidatures suivantes :

3. Monsieur Joshua Cangiano (membre libre Les Vert·e·s)
4. Madame Chantal Frossard (Le Centre/PVL)
5. Monsieur Alain Pasche (UDC)
6. Madame Marie-Claire Pasquier (PLR)
7. Monsieur André Schibler (PS)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que

Joshua Cangiano, Chantal Frossard, Alain Pasche, Marie-Claire Pasquier, Chantal Pythoud, Marie-France Roth Pasquier et André Schibler sont proclamé-e-s élu-e-s membres de la Commission communale des naturalisations pour la durée de la législature.

5. Election des membres de la Commission jeunesse et famille

Madame la Présidente informe que la disposition de l'art. 36 de la loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la Commission jeunesse et famille doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Durant la législature précédente, elle était composée de 9 membres élus et 2 représentants de la jeunesse désignés par la Commission. Les représentants du Conseil communal et du Service de la jeunesse participaient aux séances avec voix consultative.

Après concertation, les partis ont décidé de passer à 11 membres élus par le Conseil général et 2 représentants de la jeunesse nommés par la Commission.

J'ouvre la discussion sur la composition de la Commission jeunesse et famille et passe la parole aux représentants des groupes dans l'ordre des forces politiques.

Monsieur Malik Seydoux pour le **groupe PLR** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PLR propose la candidature de Madame Estelle Zermatten et de Messieurs Yvan Girard et Brian Hofer comme membres de la Commission jeunesse et famille. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux et passe la parole au groupe PS.

Madame Carole Fritschi pour le **groupe PS** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe PS propose les candidatures de Jonas Brunetti, Nicolas Geinoz et Eloïse Grandjean. »

Madame la Présidente remercie Madame Fritschi et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Monsieur Baptiste Pasquier pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Merci Madame la Présidente.

Notre groupe propose la candidature de Thérèse Anatrà-Luchinger, Anne-Luce Pernet-Baeriswyl et Brice Repond comme membres de la Commission jeunesse et famille. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Les Vert·e·s.

Madame Anne Niquille Charrière pour le **groupe Les Vert·e·s** :

« Merci Madame la Présidente.

Nous proposons Madame Julie Sallin comme candidate à la Commission jeunesse et famille. »

Madame la Présidente remercie Madame Niquille Charrière et passe la parole au groupe UDC.

Monsieur Jacques Rime pour le **groupe UDC** :

« Merci Madame la Présidente.

Le groupe UDC propose Monsieur Sébastien Rime comme que membre de la Commission jeunesse et famille. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rime et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, le nombre de 11 membres pour la Commission jeunesse et famille.**

Les partis politiques ont annoncé les 11 candidatures suivantes :

1. Madame Thérèse Anatrà-Luchinger (Le Centre/PVL)
2. Monsieur Jonas Brunetti (PS)
3. Monsieur Nicolas Geinoz (PS)
4. Monsieur Yvan Girard (PLR)
5. Madame Eloïse Grandjean (PS)
6. Monsieur Brian Hofer (PLR)
7. Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl (Le Centre/PVL)
8. Monsieur Brice Repond (Le Centre/PVL)
9. Monsieur Sébastien Rime (UDC)
10. Madame Julie Sallin (Les Vert·e·s)
11. Madame Estelle Zermatten (PLR)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que

**Thérèse Anatrà-Luchinger, Jonas Brunetti, Nicolas Geinoz, Yvan Girard,
Eloïse Grandjean, Brian Hofer, Anne-Luce Pernet-Baeriswyl, Brice Repond,
Sébastien Rime, Julie Sallin et Estelle Zermatten,
sont proclamé-e-s élu-e-s membres de la Commission jeunesse et famille
pour la durée de la législature.**

6. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 300'000.00, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement des finances le 1^{er} janvier 2022 (voir message en annexe)

Madame la Présidente précise qu'au début de chaque législature, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder une délégation de compétence lui permettant de conclure des transactions immobilières de faible valeur, à savoir un montant jusqu'à Fr. 300'000.00. Cette pratique qui vise à simplifier la procédure est autorisée par le règlement du Conseil général, article 7 alinéa 2. Il convient de renouveler cette délégation de compétence jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement des finances le 1^{er} janvier 2022.

Elle passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller** qui s'exprime **au nom du Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Je crois que la Présidente a plus ou moins tout dit sur ce point. En effet, il s'agit de nous octroyer cette compétence, comme au début de chaque législature. La seule précision que je peux apporter, c'est que la Ville va se doter d'un règlement sur les finances communales pour se conformer au droit supérieur. Le Législatif devra statuer sur ce règlement lors de la prochaine séance du 31 mai 2021.

L'élément présent sera repris dans ce règlement, à l'article 9, et c'est donc la dernière fois que le Conseil communal vous fait cette demande de délégation de compétence.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller et ouvre la discussion en passant la parole aux groupes.

La parole n'étant pas demandée, elle propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, d'accorder une délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 300'000.00 jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement des finances le 1^{er} janvier 2022.**

7. Divers du Conseil général

Madame la Présidente rappelle que, selon le document que chacun a reçu avec la convocation, un ordre est à respecter pour les divers, à savoir : les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si un membre souhaite transmettre une proposition. Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si un membre souhaite transmettre un postulat. Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer aux résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Constatant qu'aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si un membre souhaite transmettre une question. Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre souhaite formuler une remarque ou un commentaire. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

8. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Jacques Morand, Syndic, pour les divers du Conseil communal.

Monsieur Jacques Morand, Syndic, s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En l'état, le Conseil communal n'a pas de divers. Je souhaite toutefois profiter d'avoir la parole pour féliciter les membres élus dans les diverses commissions ainsi que Madame la Présidente pour l'excellente tenue de la séance.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacques Morand et demande si un autre membre de l'Exécutif souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Clôture de séance

Madame la Présidente demande encore quelques instants d'attention avant de clore la séance :

« Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Bapst qui vous a déjà communiqué son adresse et qui, sur demande, vous la communiquera volontiers. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Je vous remercie pour votre participation à cette séance constitutive et constate que tous les objets ont été traités. Il est 20 heures 40, je clos les débats et vous souhaite une excellente fin de soirée. »

La séance est levée à 20 heures 40

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Emmanuelle Favre Gende

Nicole Jacqueroud

La Présidente Doyenne d'âge

La Secrétaire au procès-verbal

Marie-Claire Pasquier

Cynthia Bapst

Annexe à l'original du procès-verbal :

Pt 6 : Message relatif à la délégation de compétence en matière de transactions immobilières